



Mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et perspectives en République Centrafricaine



Que renferme cet exposé?

- Menaces sur la biodiversité
- Les engagements du pays
- Les activités habilitantes
- Les projets
- Les questions liées à l'APA et perspectives
- Planification et financement de la biodiversité



Menaces pesant sur la biodiversité

- Perte d'habitats
- Surexploitation
- Pollutions diverses
- Espèces exotiques envahissantes
- changement climatique



Engagements du pays

- La RCA a Signé la CDB le 13 juin 1992 et a procédé à sa ratification le 15 mars 1995
- Le protocole de Cartagena a été signé : 24 mai 2000 et ratifié le 18 novembre 2008
- La mise en place d'un comité national de pilotage de la CDB
- La désignation des Points Focaux

Les activités habilitantes (1/2)

- Elaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB)
- Evaluation des besoins en renforcement des capacités en matière de Taxonomie, mesures d'incitation et Accès aux ressources génétiques et partages des avantages
- Elaboration des Rapports Nationaux périodiques (1^{er} , 2^{ème} , 3^{ème} et 4^{ème})
- La création du site web du Centre d'échange

Les activités habilitantes (2/2)

- Autoévaluation Nationale des Capacité à Renforcer (ANCR) pour la gestion de l'environnement ;
- Elaboration du Cadre National en matière de biosécurité

Les projets

- Protection et Utilisation durable de la Diversité Biologique de la Forêt de Bangassou par une approche hautement décentralisée ;
- Projet de gestion intégrée du système national d'aires protégées avec la participation des communautés locales
- ECOFAC (ZCV, Ngotto)
- Les projets sous-régionaux (PRGIE, système d'aires protégées du bassin du Congo, etc.)

APA: état des lieux

- La stratégie nationale a pris en compte quelques aspects liés à l'APA;
- Quelques actions de sensibilisation ont été menées (portail biodiversité, émission radio)
- Etude sur l'état des lieux sur les mécanismes d'accès aux ressources génétiques et partage des avantages (COMIFAC)
- La stratégie APA COMIFAC

APA : ratification / mise en œuvre

- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la signature du Protocole.
- Engendrer/ renforcer la volonté politique.
- Impliquer et solliciter l'appui du parlement.
- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la ratification et la mise en œuvre du Protocole dans le pays.

APA : Identification et analyse des parties prenantes

- Identifier les parties prenantes pertinentes.
- Sensibiliser les parties prenantes pertinentes sur l'APA.
- Définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante.
- Développer des plans d'action pour l'implication et la participation des parties prenantes pertinentes.
- Considérer la possibilité de mettre en place des comités ou forums de parties prenantes.

APA: Définir des stratégies

- Faire l'état des lieux et l'analyse des règlementations en vigueur, des arrangements institutionnels, des ressources et des opportunités.
- Elaboration d'une analyse sur la relation du Protocole de Nagoya avec les politiques nationales en vigueur.

- Renforcer les institutions pour encadrer l'élaboration d'une stratégie APA et assurer son intégration dans les autres stratégies.
- Elaboration de stratégies de communication à travers les approches multimédia et d'autres outils de sensibilisation.
- Adapter / intégrer les axes stratégiques de la COMIFAC à la stratégie nationale

APA: mise en place de la législation nationale

- Analyser les règlementations liées à l'APA en place à différents niveaux.
- Entreprendre des consultations avec les parties prenantes avant l'adoption de règlementations en matière d'APA.
- Elaborer, harmoniser ou réviser les règlementations.
- S'impliquer dans le processus d'adoption de lois et de mesures liées à l'APA.
- Adopter, si nécessaire, les lois et textes d'application requises.
- Notifier le Centre d'échange sur les mesures entreprises

APA : Arrangements institutionnels

- Mettre en place des comités et cellules au niveau national en matière d'APA.
- Mettre en place des autorités nationales compétentes (avec la participation des CALs et autres parties prenantes, si approprié).
- Fournir des informations au centre d'échange de la CDB/Protocole.
- Mettre en place des points de contrôle.

APA : autres questions pertinentes

- Les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
- Les questions transfrontalières
- Les stratégies de valorisation

Planification et financement

- Réviser la SNPA-DB en tenant compte du plan stratégique révisé 2011-2020 et du Protocole de Nagoya
- Identifier / Définir les priorités nationales pour la mise en œuvre du plan stratégique révisé
- Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre



**Singula mingui !
Muchas gracias
Merci pour votre bien aimable attention !**